

Partie 3 Annulation d'une ou de plusieurs autorisations actuelles (Choisir l'une des cases suivantes.)

- Annulation de **toutes** les autorisations actuelles.
- ou**
- Annulation de **toutes** les autorisations **données au/à la représentant(e)** indiqué(e) ci-dessous.

Nom du représentant ou de la représentante Nom de famille Prénom	Titre (s'il y a lieu)
Nom de l'entreprise (s'il y a lieu)	

Partie 4 Signature *Le présent formulaire ne sera pas accepté à moins qu'il soit signé.*

En signant le présent formulaire, vous autorisez le ministère du Revenu à :

- traiter avec le/la représentant(e) nommé(e) dans la **partie 2**, conformément aux détails fournis;
- annuler la ou les autorisation(s) décrite(s) dans la **partie 3**.

Personne ou particulier autorisé(e)			
Nom (lettres moulées) Nom de famille Prénom		Signature	Date
Titre			

Les renseignements personnels que vous avez fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu des lois indiquées à la page 1 du présent formulaire, et seront utilisés dans le but de déterminer l'autorité d'un(e) représentant(e) qui demande de l'information ou désire effectuer une transaction à l'égard de votre compte. Toute question concernant la collecte de ces renseignements peut être adressée à un(e) représentant(e) du Centre d'information du ministère, au 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297), ou par écrit à l'adresse fournie dans les instructions.

Renseignements importants

Pourquoi vous faut-il remplir le présent formulaire?

L'information fiscale est une information confidentielle. Si vous souhaitez que le ministère du Revenu traite avec une autre personne (comme votre conjoint, votre comptable ou votre avocat) agissant en votre nom, le ministère a besoin de votre autorisation. Vous pouvez accorder cette autorisation en remplissant les **parties 1, 2 et 4** du présent formulaire.

Votre autorisation demeurera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez. Vous pouvez annuler une autorisation existante en remplissant les **parties 1, 3 et 4** du présent formulaire. Toutes les autorisations sont automatiquement annulées sur avis de décès du (de la) représentant(e).

Vous devrez remplir un nouveau formulaire d'Autorisation ou annulation d'un(e) représentant(e) si vous souhaitez modifier toute information concernant un(e) représentant(e) actuel(le). Par exemple, si votre représentant(e) est une entreprise, vous pouvez autoriser le ministère à traiter avec une personne en particulier au sein de cette entreprise. Si, ultérieurement, vous souhaitez remplacer cette personne par une autre personne au sein de cette même entreprise, vous devrez remplir un nouveau formulaire afin de mettre à jour votre autorisation.

Vous pouvez autoriser plusieurs représentant(e)s en même temps. Toutefois, vous devez remplir un formulaire d'Autorisation ou annulation d'un(e) représentant(e) distinct pour chaque représentant(e).

Votre conjoint, conjoint de fait ou un autre membre de votre famille a-t-il (elle) besoin de votre autorisation?

Oui. Le ministère ne peut traiter avec votre conjoint, conjoint de fait, fils, fille, autre membre de votre famille ou ami(e) sans votre autorisation.

Que pourra faire votre représentant(e)?

En autorisant le ministère à traiter avec un(e) représentant(e) ou à lui faire parvenir certains documents, vous autorisez en fait cette personne à agir en votre nom pour toute question relative aux lois fiscales que vous avez précisées à la **Partie 1**, pour l'année (les années) d'imposition précisée(s) à la **Partie 2**. Par exemple, ce(tte) représentant(e) sera autorisé(e) à discuter de vos renseignements confidentiels avec le ministère et à demander à ce dernier d'apporter des modifications à votre déclaration de taxe. Si vous souhaitez autoriser votre représentant(e) à agir en votre nom pour certaines questions spécifiques, ou à recevoir certains documents en votre nom, veuillez préciser dans quels cas cette personne est autorisée à agir en votre nom et/ou quel type de correspondance elle est autorisée à recevoir, à la **Partie 2**.

Qu'arrive-t-il si vous ne signez pas le formulaire?

Si vous ne signez pas le formulaire, le ministère ne peut être certain que vous l'avez effectivement autorisé à traiter avec le (la) représentant(e) indiqué(e) sur le formulaire. Afin de protéger le caractère confidentiel de votre information fiscale, le ministère n'acceptera aucune information figurant sur le présent formulaire et n'exécutera aucune action à cet égard si le formulaire ne porte pas votre signature.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou d'aide pour remplir ce formulaire –

appelez :

Ministère du Revenu 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)
 Appareil de télécommunications pour sourds - ATS
 (téléimprimeur) 1 800 263-7776

ou visiter notre site Web à : ontario.ca/revenu

Faites parvenir par la poste le formulaire dûment rempli au :

Ministère du Revenu
 CP 627
 Oshawa ON L1H 8H5